

Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE DE REILLANNE



6.3 – Annexe sanitaire

PRESCRIPTION

ARRETE

APPROBATION

05/09/2001

Bureau d'étude :

Urb'Action – 20, carraire des Arlésiens, BP 10, 13710 Fuveau

Commune de REILLANNE

Annexes Sanitaires PLU

RESEAU EAU

La commune de Reillanne est alimentée en eau potable par la station de pompage de « La Fare ». Une source et un forage fournissent l'eau. Elle est ensuite traitée par une unité de chloration. Un bassin principal de « La Chonche » de 1000 m³ distribue deux réseaux dont un est relié au bassin secondaire de « St-Denis » de 300m³. Chaque bassin est équipé de compteurs relevés une fois par semaine.

Le réseau dessert 922 compteurs pour 1061 habitants sur 36 km de conduite.

Volume produits :

Ouvrage	Prélèvement 2008 [m ³]	Prélèvement 2009 [m ³]	Variation 2008/2009
Source	76 987	39 968	-48,08 %
Forage	87 818	122 292	+39,26 %
Total des prélèvements [m³]	164 805	162 260	-1,54 %

Volume distribué et vendus :

Volumes [m ³]	2008	2009	Variation
Volume produit	164 805	162 260	-1,54 %
Volume importé			
Volume exporté			
Volume mis en distribution	164 805	162 260	-1,54 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	78 873	78 899	0,00 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	78 873	78 899	0,00 %

La qualité de l'eau est vérifiée par analyses périodiques.

Année 2009	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	9	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	13	0	100 %	

Le réseau d'eau fait l'objet d'un travail continu de recherche de fuites qui porte ses fruits depuis plusieurs années :

	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau de distribution [%]	32,4 %	47,9 %	52,3 %	60,5 %

Grâce à ses efforts d'élimination des fuites, la commune de Reillanne assure un approvisionnement constant des abonnés même en période estivale où la consommation double.

PROJET EAU POTABLE

La sécurisation de l'approvisionnement des reillannais en eau potable est un sujet actuel important où de nombreux efforts sont réalisés par la municipalité. Ce travail commence par la diminution sensible des débits de fuites. Etant déjà passé de 32% à 60% de rendement, la commune continue ces actions d'améliorations avec l'installation de compteurs de sectorisation équipés de la télégestion permettant une surveillance efficace de son réseau AEP. Une première tranche est en cours (novembre 2010) et une deuxième tranche sera réalisée en avril 2011 pour un total d'une dizaine de compteurs équipés.

De plus, les campagnes de recherches de fuites se continueront (coupure de vanne de sectionnement et observation des débits instantanés enregistrés) qui ont déjà largement participé à la hausse du rendement.

RESEAU ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement dessert 830 habitants pour 820 branchements sur 11km de réseau d'eaux usées et 1.3 km de réseau d'eaux pluviales.

La station d'épuration construite en 1968 avait été estimée pour 2500 EqH. Un rapport du service SATESE du Conseil Général du 20/07/2010, validé par un courrier de la Police de l'Eau du 24/09/2010, révèle une capacité réelle de 900 EqH.

Suite à un second courrier du 05/11/2010, la Police de l'Eau accorde à la commune de Reillanne un délai de 5 ans (2015) pour construire une nouvelle station.

Volumes facturés [m³]	2009
- aux abonnés domestiques	78 899
- aux abonnés non domestiques	
Total des volumes facturés	78 899

L'actuelle station d'épuration fonctionne sur le principe du lit bactérien associé à un digesteur-décanteur et à un clarificateur. Les lits de séchage sont entrain d'être refait à neuf pour la fin d'année 2010.

L'évacuation des eaux traitées se fait dans le ruisseau de la Coquière rejoignant l'Enchrême.

Rejets	Niveau réglementaire	20/07/2010
DBO5	30 mg/l	13.7 (96.2%)
DCO	90 mg/l	58 (92.8%)
MES	90%	91.8%

D'après la capacité réelle de la STEP de 900 EqH, la commune est soumise à une analyse d'autosurveillance par an.

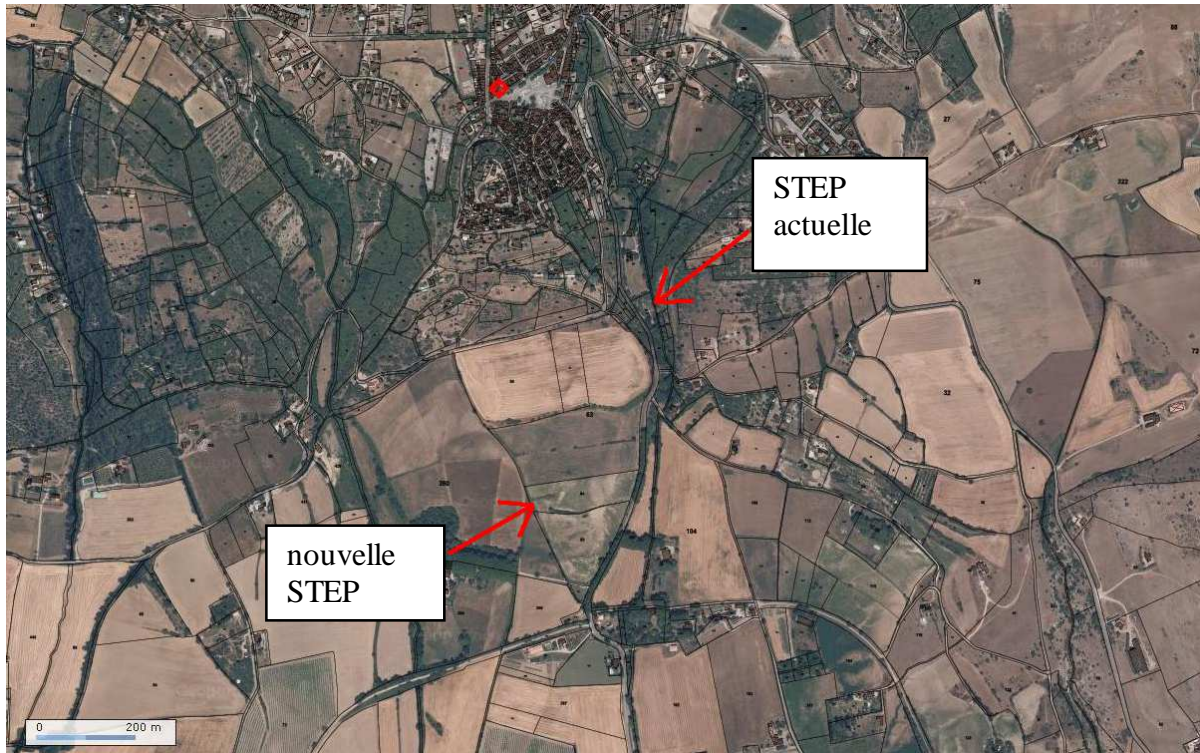
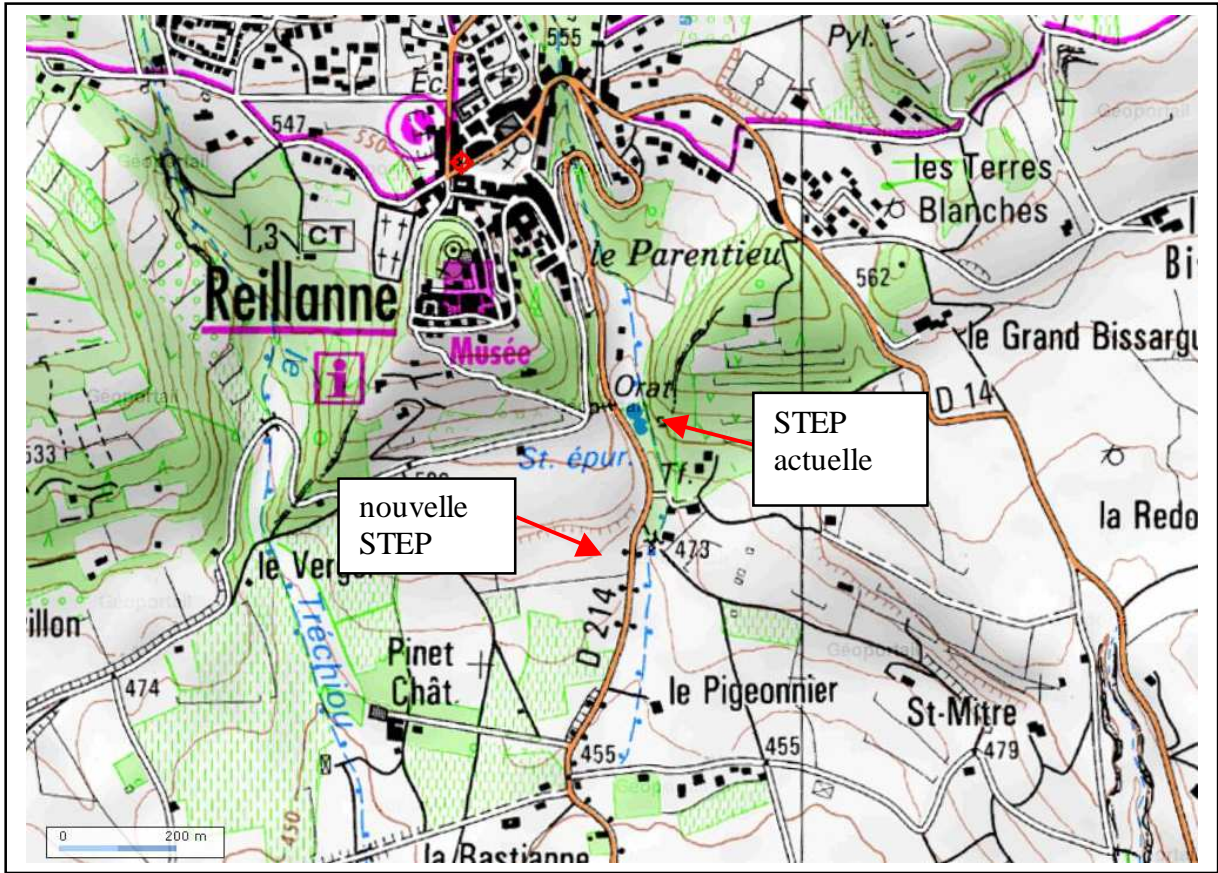
PROJET ASSAINISSEMENT

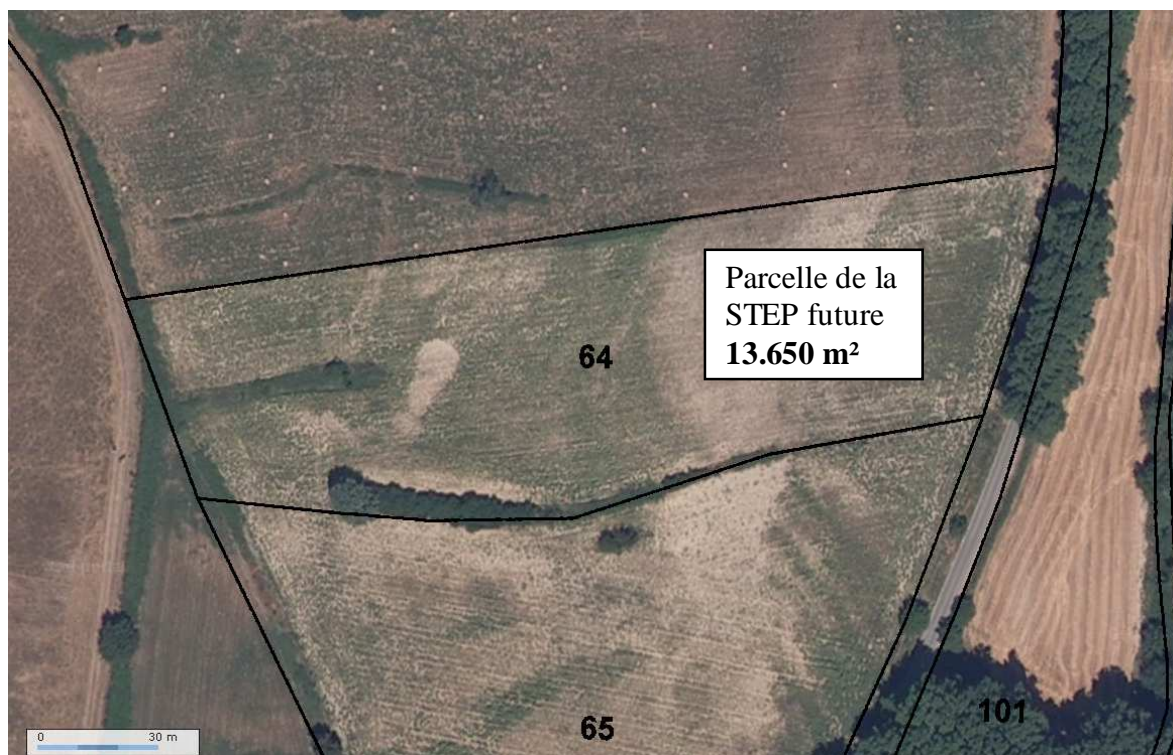
La commune s'est engagée à renouveler sa station d'épuration pour fin 2015 – début 2016. L'emplacement retenu est situé sur la D214 quelques centaines de mètres en contrebas de l'actuelle STEP. Le terrain est en cours d'acquisition. Pendant ces 5 années, les services techniques communaux réaliseront les études nécessaires puis suivront la construction.

Choix de la parcelle X 64 :

Cette parcelle a été retenue en collaboration avec le SATESE du Conseil Général 04 car :

- la parcelle de la STEP actuelle est trop petite pour accueillir une nouvelle STEP sans démolir l'ancienne avant et donc sans interrompre le service
- la parcelle retenue est la plus proche possible de la STEP actuelle, et le rallongement du réseau d'eaux usées pourra se faire par gravité
- sa surface est cohérente avec un projet de STEP à roseaux
- un accord du SATESE du Conseil Général 04 a été donné
- les autres possibilités de parcelle étaient beaucoup trop éloignées de l'actuelle engendrant des coûts trop important pour l'intérêt recueilli
- le choix était de toute façon restreint car seulement deux propriétaires étaient prêts à vendre une partie de leur foncier pour notre projet





COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DECHETS

Les déchets sont collectés par la Communauté de Haute-Provence (CHP) et traités par le SYDEVOM 04. Le tri sélectif est en place. Une déchèterie est à la disposition des habitants sur la commune (ouverture 6 jours par semaine de mai à septembre, et 4 jours par semaine le restant de l'année). Les tournées de collecte d'ordures ménagères sont le lundi et vendredi. Pendant le mois de juillet et août, une collecte supplémentaire se fait le mercredi.

La réhabilitation de l'ancienne décharge financée par la CHP est en cours, les travaux auront lieu début 2011. Le Parc Naturel Régional du Luberon a été choisi comme assistant à la maîtrise d'ouvrage par convention.

Un projet important d'enfouissement des conteneurs d'ordures ménagères est en cours. Soutenu par le programme européen LIFE, cette action est portée par la CHP.